

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du 16 mai 2014

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013 ;
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2013 ;
- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2013 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2013 ;
- Renouvellement partiel du Conseil d'Administration ;
- Fixation de la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2014 ;
- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2014 ;
- Questions diverses.

PROJET DE RESOLUTIONS

(AGO DU 16/05/2014)

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R », réunie le vendredi 16 Mai 2014 à 17 heures 30 minutes au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et du rapport général des co-commissaires aux comptes pour l'exercice 2013, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2013, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les dites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateurs de Messieurs Karim BEN YEDDER, Rachid BEN JEMIA et la Société Parcs d'Engins Industriels et Agricoles « PARENIN » lors de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016 :

- Monsieur Karim BEN YEDDER ;
- Monsieur Rachid BEN JEMIA ;
- La Société Parcs d'Engins Industriels et Agricoles « PARENIN ».

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

| | Administrateur | Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de : |
|---|----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| - | Monsieur Rachid BEN YEDDER | 2014 |
| - | Monsieur Béchir BEN YEDDER | 2014 |
| - | Monsieur Elyes JOUINI | 2015 |
| - | Monsieur Ahmed ABDELKEFI | 2015 |
| - | Monsieur Louis DEROYE | 2015 |
| - | La SICOF | 2015 |
| - | La société AXA | 2015 |
| - | Monsieur Karim BEN YEDDER | 2016 |
| - | Monsieur Rachid BEN JEMIA | 2016 |
| - | la Société Parcs d'Engins Industriels et Agricoles « PARENIN » | 2016 |

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions de direction occupées par les administrateurs dans d'autres sociétés.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **25 229 826,761 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

| | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Résultat Net | 25 229 826,761 |
| Réserve Spéciale d'investissement | - 5 668 570,000 |
| Bénéfice distribuable | 19 561 256,761 |
| Dividendes | |
| Réserve pour toutes éventualités | |

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes au

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2014 àdinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2014 àdinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à